

Commune nouvelle
Hauts de Bienne

La Mouille - Lézat - Morez

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2017

M. PETIT Laurent, Maire et Président de séance, Mmes et MM. GAY André, JACQUOT André, QUATTROCHI Christian, NICOLAS Muguette, OTRIO Roseline, LAROCHE Jacqueline, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, BILLET Philippe, POCOD Odile, SPADONE Laurence, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, DELACROIX Claude, BUFFARD François, CALDAS Roger, VILLEDIEU Florent, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, VIREY Claudie, LEDRU Aurélie, GINDRE Clémence

Excusés avec pouvoir : MM et Mmes OUBIBET Alain (pouvoir à M. OTRIO R.), POULET René (pouvoir à Mme E. LACROIX), DANREZ Michel (pouvoir à M. F. BUFFARD), PINARD Isabelle (pouvoir à LAROCHE J.), BEAUD Sylvie (pouvoir à Mme BOIVIN Ch.), KURT Muzaffer (pouvoir à M. GAY A.), MILLET Nathalie (pouvoir à M. VILLEDIEU Fl.), DROUHIN Florent (pouvoir à M. CHAVERIAT Ch.), LUZERNE Elina (pouvoir à M. LUZERNE Sylvain)

Excusés : Mmes et MM RASMUS Denise, COLOTTI Bruno, VUILLERMOZ Jacques, CRESTIN-BILLET Catherine, BOCQUET Sylvie, OUBIBET Céline, VANDELLE Fabrice, LAMY Mathilde, GRANDJEAN Dave,

Absents : Mmes et MM MICHALET Betty, GRECARD Jean-Paul, LABOURIER Olivier, JACQUIER Florence, TARAMINO Damien, ZANETTI Manon.

M. Caldas Roger est désigné secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2016 à 19h30.

II ó COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

- DIA El AAZAOUI Moha 15 Quai Lamy - appartement
- DIA VILCOT Dorothee 10 quai Jobez - garage
- DIA M. CASTANHEIRA PINTO Antonio 7 rue L Grandchavin ó appartement cave garage
- DIA ZORZI Giorgio 6, place Jules Girod, appartement
- DIA BALESTRA/CHEVAUX 35, rue de la République, maison
- DIA MOREL Jérôme, 7 rue de la Paix, appartement
- DIA MOREL Jérôme, 14 avenue Georges Lissac, Immeuble
- DIA M. et Mme Ledru 4, Rue des Forges ó garage

Monsieur le Maire précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre du Droit de Préemption Urbain.

III 6 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L2312-1 du CGCT). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay le Fleury).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter d'orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

La première partie de la présentation sera faite par M. Cochet de KPMG qui présentera toutes les données internationales, nationales pour finir par un point local.

M. Cochet rappelle que le débat d'orientations budgétaires est un point clé et une étape obligatoire dans la vie d'une collectivité notamment celle de plus de 3 500 habitants ce qui est le cas de Hauts de Bièvre.

M. Cochet présente le PPT (voir pièce jointe).

Concernant la croissance 2016, elle est estimée à 1.1% quand la loi de finances 2016 la prévoyait à 1.6%. Les pays européens connaissent une croissance forte notamment les pays de l'Est, l'Allemagne se stabilise. Quant à la France, elle stagne et est un peu inférieure à celle de certains autres pays. Une légère reprise a été ressentie, elle se situe, toutefois, dans un contexte morose où l'export ne se développe pas.

Les experts sont tous d'accord pour confirmer que l'inflation va reprendre. Les taux d'intérêt ont augmenté d'un quart de point par rapport à 2016. On observera une augmentation régulière des taux dans les 3 à 4 ans à venir.

Déficit de l'État :

L'objectif prévu par le gouvernement est de 2.76 % en 2017. Le Sénat n'a pas souhaité étudier cette estimation considérant qu'elle était irréaliste. On serait en effet, plutôt vers 3.3%.

Quant au PIB, le Sénat conteste le chiffre annoncé de 1.5% en 2017, et serait plus favorable à annoncer 1%. L'inflation est estimée à 0.8%. En janvier, le chiffre est de 0.15 à 0.20%...

Objectif Évolution de la Dépense Publique page 9 du PPT : L'État souhaite à terme encadrer les dépenses de fonctionnement des collectivités. Ainsi, pour les communes, les dépenses ne devront pas augmenter de plus de 2.1% / à l'année précédente, et de 1.3% sur les dépenses de fonctionnement. L'État, par ce biais, va mesurer ces éléments et comparer par rapport à 2015 et 2016. A terme, il est certain que l'État se servira de ces éléments pour récompenser les "bons élèves" dans la gestion des deniers publics...

Dotations de l'État :

Globalement, les dotations de l'État vont baisser de 6% / 2016. La volonté de l'État est d'inciter les collectivités à ne pas trop dépenser et pour cela, il va réduire ses versements de 6%.

L'exemple type est la DGF qui baisse de 8%. La constitution de la Commune Nouvelle au 1^{er} janvier 2016 a permis d'éviter ces baisses de dotations. Le Président de la République a annoncé au Salon des Maires qu'il diminuerait de moitié la baisse des dotations. En parallèle, l'État réduit également progressivement les allocations compensatrices qui sont minorées 400 M d'euros. En effet, l'État baisse ses allocations compensatrices, seules sont maintenues les compensations pour les contribuables modestes.

La réforme de la DGF prévue en 2016 a été abandonnée. Elle aurait eu pour conséquence de privilégier le secteur rural / secteur urbain.

Mais avec les échéances électorales, il faut être vigilant car les collectivités pourraient en fonction du candidat élu, subir ou pas "un incident industriel" dans les années à venir.

FPIC :

La commune Hauts de Bienne comme la comcom est contributrice en raison d'un revenu par habitant plus important que la moyenne notamment du fait de la proximité de la zone frontalière. M. le Maire rappelle que depuis 2016, en raison des baisses de dotations de la comcom, les élus d'Arcade ont décidé que chaque commune paierait directement le FPIC dont elles sont contributrices. Arcade n'assumerait plus cette charge pour l'ensemble des communes adhérentes comme cela s'est pratiqué jusqu'en 2016. Les critères sont moins bons / 2016, il semble que la commune soit "plus riche" par rapport à d'autres. Ce qui signifie que le montant peut éventuellement augmenter en 2017.

FSIL / DETR 2017 + contrat de ruralité:

L'État a de nouveau prévu des aides aux collectivités. Il y a un risque que ceux-ci disparaissent en 2018, ce qui signifie qu'il faut avoir des dossiers prêts à démarrer et à présenter en 2017.

FCTVA : l'État prévoit moins de remboursement de TVA aux collectivités. Cela dénote qu'il estime que les collectivités vont moins investir. C'est la première fois que ce fait est défini dans une loi de finances. Les dotations étant en baisse, les collectivités font non seulement des économies sur les dépenses de fonctionnement mais diminuent d'autant voire renoncent à investir. L'État l'a imaginé en prévoyant une baisse de remboursement de la TVA.

Revalorisation des bases : elle est de 0.4% en 2017. Pour mémoire, en 2016, elle était de 1% alors que l'inflation était inférieure à 1%. Pour 2017, le choix de l'État était de fixer cette revalorisation en fonction de l'inflation constatée et pas de l'inflation prévisible. Cela signifie, que l'État récupère donc en 2017 ce qu'il a perdu en 2016.

Surtaxe des résidences secondaires : L'État permet aux collectivités en habitat dit "tendu" de pouvoir majorer jusqu'à 60% la taxe d'habitation appliquée aux résidences secondaires. Paris a fait ce choix afin de décourager les propriétaires des résidences secondaires de louer leur logement par le biais de plateformes type Airbnb. L'objectif est de remettre sur le marché de la location des logements aujourd'hui utilisés à fins touristiques. Hauts de Bienne n'est pas concernée par cette mesure.

Budget communal :

M. Cochet indique que la commune a une épargne stable du fait d'une maîtrise du budget. Cette notion est importante car les banquiers ne prêtent plus dans n'importe quelles conditions. La bonne santé d'une commune est le gage que les banques continueront à leur prêter. La capacité de désendettement de la commune est de 2,6 ans. Cela signifie que si la commune ne fait plus un euro d'investissement, elle mettra 2,6 ans pour rembourser la totalité de sa dette. C'est le signe de la bonne santé de la commune. Une collectivité est en bonne santé financière si le ratio est inférieur à 7 ans. Une commune est dite dans le "rouge" lorsque sa capacité de désendettement est fixée à 12 ans (avant ce ratio était à 15-16 ans). La commune des Hauts de Bienne est en bonne santé financière car elle a su gérer son budget et optimiser les politiques mises en place comme le passage en commune nouvelle notamment.

Concernant la structure du budget, la commune est dépendante de l'aide que l'État lui donne car les dotations sont supérieures aux recettes liées aux impôts. Ce qui est positif c'est la bonne gestion globale et sa capacité de désendettement.

Globalement, pour Hauts de Bienne, il ressort donc une bonne santé financière avec un équilibre qui reste cependant fragile car dépendante des aides de l'État. La constitution de la Commune Nouvelle a permis d'éviter des réductions de dotations. Toutefois, il faut rester vigilant.

M. Le Maire ajoute que le fait d'être très dépendant de l'État réside également dans la situation de bourg-centre notamment du fait de la présence de services centraux qui amènent pas mal de participations de l'État.

Concernant la classification Gissler, elle mesure le risque des instruments financiers d'une collectivité, notamment en fonction du type d'emprunt contracté. Celle de Hauts de Bienne est la suivante : 88 % de la dette est à taux fixe, le reste est en taux variable. La dette est donc très sécurisée. Quant aux différentes banques avec qui la commune a souscrit des emprunts, le point positif est que la commune a souscrit des emprunts auprès de diverses banques, elle n'est donc pas « mono-banquier ». Toutefois, des emprunts ont été réalisés auprès de la Caisse d'Épargne et de la Banque Populaire. Ce sont deux banques qui font partie du même groupe, 36% de l'encours est donc souscrit auprès du même groupe. M. Cochet suggère de ne pas cumuler des emprunts auprès des mêmes prêteurs et de diversifier ceux-ci.

Analyse rétrospective : (voir tableaux joints)

L'épargne nette est de 360 000 ₣ sur le réalisé 2016. Depuis 6 ans, elle s'est fragilisée. Il faut être vigilant. Les derniers emprunts réalisés à Morez datent de 2012-2013, période pendant laquelle la collectivité avait eu l'opportunité de souscrire un emprunt à taux faible pour financer l'ANRU. On ne pouvait pas passer à côté. Depuis, aucun emprunt n'a été réalisé, ce qui a permis de réduire la dette à un niveau que l'on doit pouvoir assumer.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont prévues chaque année au plus juste. M. Le Maire s'étonne de voir dans certains médias que des communes arrivent à ne pas renouveler un certain nombre de postes. A Hauts de Bienne, difficile de baisser l'effectif du personnel, notamment en raison de la nécessité de respecter des normes d'encadrement pour certains services comme les accueils de loisirs, la crèche...

Concernant les recettes de fonctionnement, la commune a eu la chance d'avoir pu bénéficier de dotations supplémentaires grâce à la commune nouvelle. C'est une réalité mais c'est surtout grâce à une décision commune des élus des 3 communes historiques. Les produits des services sont en baisse par rapport à 2015. Cela s'explique notamment pour les recettes de bois, en raison de recettes exceptionnelles liées au dégel paysager en 2015.

Globalement, la commune a pu conserver une épargne nette stable malgré des dépenses en augmentation.

Quant aux investissements, 55 % sont financés par des partenaires, ce qui signifie que l'on est bien accompagné par les partenaires.

Évolution de la dette : la tendance est à la baisse. Si l'on regarde la part capital, on passe de 6 M d'€ en 2001 à 2.4 M d'€ en 2016. Si l'on n'emprunte plus, la dette sera éteinte d'ici 10 ans. Dans le dernier tableau, il apparaît que la dette est de 350 000 ₣ en 2017, elle baissera à 250 000 ₣ en 2018. On récupérera donc 100 000 ₣ d'autofinancement en un an, 50 000 ₣ en 2019... ce qui devrait améliorer notre autofinancement.

Quant à la prospective, en prévoyant une évolution normale des dépenses et des recettes, on dégagerait un autofinancement de 250 000 ₣. En 2016, on avait imaginé ce même chiffre qui s'est révélé être 369 000 ₣. C'est un scénario minimaliste mais cela montre que la CAF peut diminuer rapidement. Normalement, une capacité d'autofinancement devrait être de l'ordre de 15%, aujourd'hui, pour Hauts de Bienne, c'est 3 x moins. L'objectif est d'essayer d'aller de mieux en mieux pour nous permettre de nous développer.

M. Le Maire présente les différents projets prévus à terme (voir page ... du PPT).

Quant aux orientations budgétaires, il propose les points suivants :

- maintien des taux de fiscalité : pas d'augmentation des taux.
- améliorer notre CAF en retrouvant des habitants par le biais de l'OPAH qui est mené au niveau de la comcom. Il espère que ce choix aura une incidence positive d'ici la fin du mandat.
- recours à l'emprunt uniquement si l'on a des obligations stratégiques. Si une opportunité se présentait, pour réaliser une grande action ayant une incidence dans le temps.

M. le Maire remercie Mme Morey pour son travail d'analyse et les tableaux de bord présentés.

M. le Maire donne la parole à ses collègues.

M. Gay indique qu'il y a beaucoup de projets prévus.

Mme Ledru souhaite savoir ce que veut entendre M. Cochet par "incidents industriels". M. Cochet indique que dans leur programme électoral, certains candidats, préconisent dans leur programme économique, des réductions de dotations de l'ordre de 20 à 25 Mds d'€. Cela aura un impact important sur

le fonctionnement des collectivités. Exemple, si demain, Hauts de Bienne perd 300 000 ₣ de dotations, avec une CAF de 250 000 ₣, la collectivité sera dans le rouge. C'est cela que l'on appelle "un incident industriel".

M. le Maire indique qu'il est difficile aujourd'hui de faire une prospective sur 5 ans. Il faut être vigilant, avec les politiques nationales, les collectivités n'ont pas de visibilité au-delà d'un an du fait des décisions prises chaque année par la loi de finances. Nous ne sommes pas vraiment maître des recettes budgétaires. Cela incite donc à la prudence.

M. Delacroix rappelle également l'importance du recensement de la population qui se déroule actuellement sur Hauts de Bienne.

M. le Maire confirme qu'effectivement, c'est un point important pour une commune. Nous aurons les résultats dans 6 mois. L'étude diagnostic de l'OPAH met en avant que Morez a en moyenne - de 2 habitants par logement, quand à Bellefontaine, ce ratio est de 2.4.

Aujourd'hui, il est de plus en plus difficile de monter un budget avec autant d'incertitude.

Mme Virey souhaite savoir quels sont les projets prioritaires.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de dossiers prioritaires, mais plutôt des opportunités à saisir comme nous l'avons fait pour l'éclairage led sur les 3 communes et le logement de la Mouille. Dossiers pour lesquels nous avons déjà la validation de la participation de l'État ou d'autres partenaires. Au vu des finances, sans certitude de financements, il ne sera pas possible d'engager des projets.

Il reconnaît que certains peuvent considérer que les dossiers mettent du temps à sortir. Cela passe par des études de faisabilité, des discussions avec les partenaires... ce qui nous permet de les sortir quand il faut. Cela prend du temps mais l'action publique est souvent longue. M. le Maire fait toutefois remarquer que nous avons une commune ayant un patrimoine bien entretenu ne nécessitant pas de dépenses urgentes. C'est un atout.

M. le Maire souhaite faire un point sur les impôts. Un changement va apparaître dès 2017 du fait de la décision de lisser les taux des 3 communes sur 12 ans. Avec la politique d'abattement commune mise en place, cela aura un impact à la baisse à la Mouille mais surtout à Lézat.

Après présentation des documents annexés et discussions,

Le Conseil Municipal, PREND ACTE des propositions d'axes de réflexions pour la préparation du budget primitif 2017 à savoir :

→ **Maintien des taux de fiscalité**

→ **Amélioration de la capacité autofinancement net :**

✦ en agissant sur les recettes : notamment en mettant en place des actions permettant de retrouver des habitants (telle que l'OPAH), mais également en valorisant le patrimoine

✦ en agissant sur les dépenses : il s'agit de réduire les dépenses au quotidien et engager des travaux permettant une réduction des consommations énergétiques.

→ **Recours à l'emprunt si et seulement si obligations stratégiques**

Le Conseil Municipal prend acte également du rapport annuel de la dette tel que proposé en annexe.

IV 6 DETR 2017 : DEMANDE DE SUBVENTION

La commune des Hauts de Bienne est éligible à la DETR 2017. A ce titre, plusieurs dossiers peuvent rentrer dans les diverses catégories d'opérations prioritaires. Par délibération en date du 15 décembre 2016, le conseil municipal avait acté le principe de présenter un certain nombre de dossiers au titre de la DETR, il s'agit aujourd'hui de valider les plans de financements et les demandes de subventions ad hoc.

Les dossiers faisant l'objet d'une demande de subvention sont les suivants :

1/ Bâtiments scolaires :

Il est proposé de présenter les dossiers suivants au titre de l'entretien des bâtiments scolaires, notamment rénovation thermique et locaux dégradés :

- Groupe scolaire du centre :
 - o Réfection salle de classe CLIS
 - o Réfection de la salle BCD
 - o Remplacement par des LED de l'ensemble des éclairages des salles de classe
 - o Câblage internet du Primaire Centre
 - o Rénovation complète de l'ALSH maternelle centre
- Groupe scolaire du Puits :
 - o Remplacement des blocs portes du préau
 - o Remplacement par des LED de l'ensemble des éclairages des salles de classe
 - o Rénovation de la façade ouest du groupe scolaire

Ces dossiers sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 40%

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
	<i>Montant en p HT</i>		<i>Montant en p HT</i>	<i>%</i>
<u>1/ Rénovation des salles de classes</u>				
- <u>Salle CLIS</u>	6 713.55			
- <u>Salle BCD</u>	11 686.26			
<u>2/ Remplacement des éclairages par des LED + câblage internet</u>				
- Primaire du Centre	40 753.84			
- Primaire du Puits	38 448.46			
<u>3/ Rénovation complète de ALSH maternelle centre</u>	28 938.24			
<u>4/ Rénovation de la façade Ouest du groupe scolaire du Puits et blocs portes du préau</u>	11 187.90			
	12 063.73			
Total	149 791.98			
Arrondi à	149 792.00			
		DETR	59 916.80	40
		Communes des Hauts de Bienne	89 875.20	60
		Total	149 792.00	100

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- approuve les travaux à effectuer au titre des bâtiments scolaires
- approuve le plan de financement tel que présenté ci-avant
- sollicite de la DETR d'un montant de 59 916.80 p
- sollicite les autres partenaires financiers
- sollicite une autorisation de préfinancement
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017.

2/ Autres bâtiments et équipements publics : travaux d'accessibilité

Le premier dossier d'accessibilité de l'Hôtel de Ville de Morez ayant été refusé par la DRAC, le cabinet d'architecte a présenté un nouveau projet permettant de rendre accessible l'ensemble du bâtiment de l'Hôtel de Ville- groupe scolaire du centre.

Le projet consiste à :

1/ la mise en accessibilité des salles de réunions (salle du conseil, salle d'Honneur et salle Monnet) situées au 1^{er} étage ainsi que des locaux et logements situés au 2^{ème} étage par la création d'un ascenseur et des travaux annexes comprenant :

- la création d'un sanitaire public accessible et conforme aux normes d'accessibilité et aménagement de sanitaires pour le personnel,
- l'aménagement de locaux pour le personnel accessible au niveau 2,
- les travaux divers de rénovation et mises aux normes et sécurité pour la cage d'escalier donnant accès aux étages.

2/ la mise en accessibilité des locaux d'Arcade et de services municipaux par le remplacement de l'ascenseur existant non conforme aux normes d'accessibilité et la réalisation de travaux annexes sur l'ensemble de la cage d'escalier. Cette mise en accessibilité prévoit dans le même temps la création d'une ouverture au niveau du service actuel des finances de la ville afin de rendre accessible le 1^{er} niveau du groupe scolaire du Centre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de présenter au titre de la DETR l'accessibilité de l'Hôtel de Ville. Ce dossier peut être subventionné à hauteur de 40%.

Le plan de financement serait le suivant :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES		
			Montant	%
1/Mise en accessibilité de la salle du Conseil et 2 ^{ème} niveaux de l'Hôtel de Ville	151 745.00	DETR	196 104.40	40
2/Mise en accessibilité des locaux entrée 112 rue de la République desservant les services municipaux et la communauté de Communes	163 416.00	Conseil Départemental	147 078.30	30
3/ Travaux divers suite au diagnostic APAVE	100 100.00	Bloc communal Arcade/Hauts de Bienne	147 078.30	30
4/ <u>Etudes et frais divers (Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordinateur SPSI)</u>	55 000.00			
5- Divers et imprévus	20 000.00			
TOTAL	490 261.00	TOTAL	490 261.00	

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- Valide le principe de présenter le dossier d'accessibilité de l'Hôtel de Ville
- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- sollicite de l'État une subvention de 196 104.40 € au titre de la DETR soit 40 % du montant HT des travaux
- sollicite les autres partenaires financiers
- sollicite une autorisation de préfinancement
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017

3/ Isolation extérieure de logements communaux.

La commune déléguée de Morez possède deux appartements situés au 23 avenue de la Libération. Ces deux logements restent très humides malgré l'installation d'une VMC. Il s'avère que le bâtiment nécessite une isolation extérieure des murs et de la toiture afin de limiter les ponts thermiques.

Aussi, il est proposé de présenter le dossier de subvention à la DETR 2017 au titre de la rénovation de logements communaux.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
	<i>Montant en € HT</i>		<i>Montant en € HT</i>	<i>%</i>
1/ <u>isolation extérieure des murs</u>	37 857.48	DETR	14 329.75	30
2/ <u>isolation de la toiture</u>	9 908.35	Communes des Hauts de Bienne	33 436.08	70
Total	47 765.83	Total	47 765.83	100

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- approuve les travaux à effectuer au titre des logements communaux,
- approuve le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- sollicite de la DETR d'un montant de 14 329.75 €,
- sollicite une autorisation de préfinancement,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

V 6 FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) : DEMANDE DE SUBVENTION

Aménagement de l'axe historique, emblématique de Morez

La commune déléguée de Morez est arrivée à un moment charnière de son Histoire : bien que son dynamisme et sa centralité soient affaiblies, elle dispose de nombreux atouts, et le SCOT du Haut-Jura affirme l'importance du bourg et de sa centralité dans le maillage territorial du Haut-Jura. C'est la raison pour laquelle elle s'est engagée dans une politique ambitieuse de revitalisation du centre-ville.

Recréer une centralité est une action complète et combinée de tous les leviers pour améliorer la qualité de vie des habitants ; aux côtés de la réhabilitation de logements, de l'animation commerciale ou de la dynamique associative, la requalification des espaces publics est un support-clé, car c'est là que se jouent l'économie, la convivialité et l'identité de la cité.

C'est pourquoi nous avons un projet de mise en valeur de l'axe principal de Morez, que l'on peut qualifier à la fois d'historique, d'emblématique, et de stratégique. L'ambition du projet est de participer à la requalification du centre-bourg pour répondre aux aspirations actuelles et redonner l'envie de vivre à Morez. Il répond à des enjeux d'aménagement urbain, mais aussi d'accessibilité, de développement durable, de développement économique (THD), et de bien-vivre ensemble.

En option, est également prévue la reprise complète de chaussées des centre-villages sur les communes historiques de la Mouille et Lézat aujourd'hui constituantes de la commune nouvelle des Hauts de Bienne.

Afin de soutenir l'investissement public local, le gouvernement a mobilisé à nouveau sur 2017 des crédits supplémentaires spécifiquement dédiés au financement des projets portés par les communes et les

intercommunalités. La dotation de soutien est composée de trois enveloppes dont une dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres. C'est à ce titre qu'il serait proposé de présenter ce dossier afin d'obtenir des financements de l'État.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Dépenses		Recettes		
	<i>Montant en € HT</i>		<i>Montant en € HT</i>	%
1/Aménagement de l'axe historique de Morez	1 145 000	FSIL	400 000	29,60
2/Mise en valeur de la Place Lissac	62 000	Conseil Régional	270 200	20
3/ Aménagement des centres villages		Conseil Départemental	270 200	20
La Mouille	74 100	Commune des Hauts de Bienne	410 600	30,40
Lézat	69 900			
total	1 351 000	total	1 351 000	100

M. le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec les services de l'État sur ces dossiers. Il a été convenu de maintenir dans le dossier axe historique, l'aménagement des centres villages de la Mouille et Lézat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de l'axe historique de Morez et des centres-villages de la Mouille et Lézat
- approuve le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- sollicite du Fonds de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 400 000 €
- sollicite les autres partenaires financiers
- sollicite une autorisation de préfinancement
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017

VI - CHAMBRE FUNÉRAIRE : CONVENTION AVEC LES COMMUNES ADHÉRENTES ET TARIFICATION

Le service de la chambre funéraire a été repris par la commune déléguée de Morez en janvier 2007. Les communes du canton de Morez ainsi que Saint-Laurent-en-Grandvaux et la Chaumusse avaient adhéré à ce service. Leur participation correspondait au remboursement de l'emprunt qui avait été contracté pour la construction de ce bâtiment.

L'emprunt étant soldé courant 2016, il y avait lieu de revoir le fonctionnement de ce service. Chaque commune adhérente a ainsi été contactée afin de connaître leur décision quant au renouvellement de cette adhésion. Un projet de convention leur a été soumis. Elle prévoit que pour les 5 ans à venir, et afin de répondre à la nécessité de faire face à d'éventuels changements d'équipements ou d'investissement (changement d'un frigo, création d'un abri pour l'entrée principale), une somme de 40 000 € a été définie et répartie par année et par commune en fonction du nombre d'habitants. La quote-part annuelle de 8 000 € sera ensuite répartie selon le même calcul qu'aujourd'hui à savoir en fonction de la population de la

commune adhérente. La proposition faite aux communes, part du principe que le tableau de répartition prend en compte le fait que l'ensemble des communes adhérentes au service poursuivent leur engagement. Si certaines ne souhaitent pas adhérer, la quote-part de celles qui s'engageraient, resterait identique. En revanche, pour celles qui ne renouvelleraient pas leur adhésion, leurs familles supporteraient le surcoût des frais liés aux droits d'admission et de présentation.

Ainsi, le prix pour les familles des communes adhérentes serait de 123 € pour les droits d'admission et 178 € pour le forfait de présentation. En cas de non adhésion, le coût pour les familles serait de 263 € de droit d'admission et 238 € pour le forfait de présentation

Seules les communes de la Chaumusse et de Bois d'Amont ont décidé de ne pas poursuivre cette adhésion.

M. le Maire indique qu'il sera nécessaire de prévoir une rénovation intérieure de notre chambre funéraire devenue "vieillotte".

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- valide la convention à intervenir avec les communes qui ont validé le principe d'adhésion au service de la chambre funéraire de Morez à savoir, Morbier, Longchaumois, Bellefontaine, Les Rousses (pour la Doye), Prémanon et Saint-Laurent-en-Grandvaux.
- fixe des nouveaux tarifs à intervenir : pour les familles des communes adhérentes 123 € pour les droits d'admission et 178 € pour le forfait de présentation, et pour les familles des communes non adhérentes 263 € de droit d'admission et 238 € de forfait de présentation.

Il est précisé que ces tarifs remplacent ceux votés lors de la séance du 15 décembre 2016 et sont applicables à partir du 3 février 2017.

- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec les communes adhérentes et toutes pièces relatives à ce dossier.

VII 6 CENTRALES VILLAGEOISES : PROPOSITION D'ADHÉSION AU PROJET

Le PNR est engagé depuis quelques années dans un plan climat et un schéma de développement des énergies renouvelables. C'est un panel d'énergies renouvelables (EN) qui permettra d'atteindre l'équilibre entre besoins (avec économies) et production d'énergie (photovoltaïque, bois, éolien, micro-hydroélectricité). Le photovoltaïque est la 2^{ème} source d'énergie renouvelable, après le bois, sur le territoire.

Une centrale villageoise est une société locale qui a pour but de développer les énergies renouvelables ; c'est une association de collectivités, entreprises locales et citoyens dans le portage et le financement. L'engagement des citoyens est pour 20 ans. La démarche consiste à créer une société locale et à élaborer un projet photovoltaïque (recherche de toits, contact des propriétaires, baux de location, études techniques...). Voir documents en PJ.

Le PNR a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour les centrales villageoises : ce sont les communautés de communes qui doivent faire acte de candidature et répondre à cet appel à projet. A ce jour, les communes de Morbier, Longchaumois et Bellefontaine ont validé le principe d'adhérer à cette thématique. Si Arcade et ses communes sont intéressées, la Communauté de Communes enverra le dossier au PNR qui va concentrer les informations à l'échelle du Haut-Jura. Des réunions publiques seront ensuite organisées pour repérer les propriétaires de toits intéressés et dessiner le périmètre des possibilités. Les 4 communautés de communes labellisées TEPos du Haut-Jura semblent partantes.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur cette thématique et déterminer si la commune des Hauts de Bienne est prête à s'engager dans la démarche.

M. le Maire indique que cette démarche permet à des particuliers de louer leur toit à d'autres pour installer des panneaux photovoltaïques. Toutes personnes, habitants, collectivités, association peuvent

participer à la réalisation d'une installation de panneaux sur un toit identifié. Pour cela, ils montent une société et prennent des actions.

La collectivité n'a pas d'engagement financier à valider à ce stade de la décision. Il s'agit de valider ou non une idée générale afin de soutenir une action définie au niveau du parc et permettre à celle-ci de se développer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la thématique de centrales villageoises et décide de s'engager dans la démarche par le biais de la communauté de communes du Haut-Jura Arcade.

VIII 6 LOGEMENT COMMUNAL 6 FIXATION D'UN LOYER

Appartement sis 11, Rue Lamartine

Il est proposé de fixer à 450 € le montant du loyer mensuel à intervenir sur le logement de type F3 de 80 m² situé au 11 rue Lamartine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le loyer à 450 € le montant du loyer mensuel à intervenir sur le logement de type F3 de 80 m² situé au 11 rue Lamartine (1^{er} étage au centre).

IX 6 VENTE DE TERRAIN COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA MOUILLE

M. Chenu Sylvain, 18 Chemin des Forgerons à DAMPIERRE (39700), a fait savoir qu'il était intéressé pour acquérir une parcelle de terrain de 1 500 m² située sur la parcelle cadastrée AK 304 rue du Faubourg à la Mouille au prix de 10 € / m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE de vendre 1500 m² de terrain située sur la parcelle actuellement cadastrée AK 304 sis rue du Faubourg à LA MOUILLE à M. CHENU Sylvain 18 Chemin des Forgerons à DAMPIERRE (39700)
- FIXE à 10€/m² le prix de vente de ce terrain
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier
- PRÉCISE que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Cette délibération annule et remplace celle du 15 décembre 2016.

M. le Maire indique qu'Arcade travaille actuellement sur le dossier de l'ancienne usine Barbe à la Mouille. Un contact a été pris avec la DREAL et l'Ademe.

X 6 ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA MOUILLE

Par courrier en date du 5 janvier 2017, M. ROMANET Francis et Melle CHATARD Marjorie demeurants 176 rue du Faubourg ont informé Monsieur le Maire qu'ils souhaitaient vendre un de leurs terrains, cadastré section AB 251 d'une superficie de 560 m², sis vers l'Église à LA MOUILLE pour un montant de 6 €/m².

Lors de sa réunion en date du 20 décembre 2016, le Bureau Municipal a émis un avis favorable à cette acquisition estimant que ce terrain aurait une utilité pour la commune déléguée de la Mouille.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'acquérir le terrain cadastré section AB 251 d'une superficie de 560 m² situé vers l'Église à LA MOUILLE à M. ROMANET Francis et Melle CHATARD Marjorie sis 176 rue du Faubourg LA MOUILLE (39400) HAUTS DE BIENNE, pour un montant de 6 € / m². Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces relatives à ce dossier.

XI ó VENTE D'UN TÈNEMENT IMMOBILIER 149, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Par courrier en date du 5 janvier 2017, Monsieur BERTOLINI Marius, demeurant 80 rue de la République MOREZ 39400 HAUTS DE BIENNE, informe Monsieur le Maire qu'il souhaite acquérir le tènement immobilier cadastré section AI 617 d'une superficie de 87 ca, comprenant un immeuble situé 149 rue de la République à Morez (39400) HAUTS DE BIENNE pour un montant de 54 500 ¤.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à vendre le tènement immobilier cadastré section AI 617 d'une superficie de 87 ca situé 149, rue de la République à Morez à M. BERTOLINI Marius pour un montant de 54 500 ¤.

Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Dans le cadre des ventes de tènement immobilier, la commune se réserve le droit de remettre ce tènement en vente si aucun acte notarié n'a été signé dans un délai de six mois à compter de la réception de la délibération à l'Office Notarial de son choix. Cette condition suspensive a été présentée au futur acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de vendre le tènement immobilier sis 149 Rue de la République à MOREZ (39400) HAUTS DE BIENNE, cadastré section AI 617 d'une superficie de 87 ca, et ce pour un montant de 54 500 ¤ à Monsieur Marius Bertolini, domicilié 80 rue de la république à MOREZ 39400 HAUTS DE BIENNE.
- PRÉCISE que les frais afférents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur,
- PRÉCISE que la Commune des Hauts de Bienne se réserve le droit de remettre la parcelle en vente si aucun acte notarié n'a été signé dans un délai maximum de 6 mois à compter de la réception de la délibération à l'Office Notarial de son choix, Cette condition suspensive a été présentée au futur acquéreur qui l'a acceptée par courrier en date du 19 janvier 2017.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier,

XII ó ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX

Revitalisation bourg-centre

a) Local sis 163, rue de la République

Dans le cadre de notre action pour la dynamisation du commerce et l'attractivité de notre centre-ville, nous avons décidé d'engager des actions d'acquisition / rénovation de locaux commerciaux.

En effet, certains locaux sont véritablement à l'état de friche commerciale, nécessitant d'importants travaux de mise aux normes avant de pouvoir être occupés, que ni les propriétaires ni d'éventuels porteurs de projets ne sont prêts à réaliser.

Ce projet fait l'objet de subventions de l'État, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local et de la DETR 2016.

La mise en œuvre de cette action a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2016, ainsi que du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, pour la validation des subventions obtenues.

La commune a engagé des pourparlers avec le propriétaire de l'immeuble sis au 163 rue de la République, afin d'acquérir ce local, vacant depuis plusieurs années. La parcelle correspondant est cadastrée AI 83. Le propriétaire a mis en vente l'ensemble de l'immeuble, et pas seulement le local commercial.

La commune, portant le dossier de réaménagement du local, se doit d'en être propriétaire, en revanche c'est l'Établissement Public Foncier (EPF) qui se portera acquéreur du reste de l'immeuble et en assurera le portage foncier pour notre compte.

En effet, ce local commercial de 62 m² (+ 48 m² de réserves) bénéficie d'un emplacement stratégique sur la place Lissac. Sa rénovation contribuera à améliorer l'image de la ville et permettra d'accueillir une nouvelle activité artisanale ou commerciale.

L'offre de la commune d'acquérir le local commercial à 40 000€, a été acceptée par le vendeur.

M. le Maire indique que de nombreux projets d'installation ont été abandonnés car les banques ne veulent pas financer des projets qui incluent des travaux de rénovation des locaux. L'objectif est aujourd'hui d'acquérir un local et de le rénover pour le remettre sur le marché. La terrasse a été réparée. Le propriétaire précédent n'a pas pu mener à bien son projet et a souhaité le revendre le prix qu'il avait acheté. Un architecte avait fait un projet, nous devrions le récupérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'acquérir le local commercial de 62 m² (+ 48 m² de réserves) situé dans l'immeuble cadastré AI 83, sis au 163 rue de la République à Morez, Hauts de Bienne, à M. PASSET Jean-Claude domicilié 3, Allée du 3 Septembre MOREZ 39400 HAUTS DE BIENNE pour un montant de 40 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, et tous documents relatifs à cette acquisition

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017.

b) Local sis 116, rue de la République

Dans le cadre de notre action pour la dynamisation du commerce et l'attractivité de notre centre-ville, la commune a décidé d'engager des actions d'acquisition / rénovation de locaux commerciaux.

En effet, certains locaux sont véritablement à l'état de friche commerciale, nécessitant d'importants travaux de mise aux normes avant de pouvoir être occupés, que ni les propriétaires ni d'éventuels porteurs de projets ne sont prêts à réaliser.

Ce projet fait l'objet de subventions de l'État, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local et de la DETR 2016.

La mise en œuvre de cette action a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2016, ainsi que du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, pour la validation des subventions obtenues.

L'intérêt s'est porté sur le local commercial vacant sis au 116 rue de la République, correspondant à la parcelle cadastrée AI 462.

En effet, ce local est vacant depuis plusieurs années, malgré une mise sur le marché pour une vente ou une location par son actuel propriétaire. Il nécessite en effet d'importants travaux de remise aux normes et de modernisation pour permettre l'installation d'une nouvelle activité.

Ce local a été acquis par l'actuel propriétaire en 2012 à 70 000€.

Il est proposé d'acquérir aujourd'hui ce local à ce même montant de 70 000€, montant supérieur à l'avis des domaines, que nous avons sollicité à titre consultatif en avril 2016 pour les raisons suivantes :

- Le potentiel de ce local en termes de situation, au centre-ville de Morez, à proximité des parkings.

En effet, l'année 2016 a été marquée par l'ouverture et la reprise de 15 commerces à Morez, contre 3 en 2015. La demande est donc en nette augmentation.

- Le potentiel de ce local, en termes de surface : il bénéficie d'une surface réelle, de plein pied de 109 m². A titre de comparaison, 35% des commerces moréziens ont une surface de vente inférieure à 50 m², et 48% une surface comprise entre 50 et 100 m². (source : étude de l'appareil commercial existant, Morez, TRANSPREST 2013).

Il présente donc un intérêt important à faire l'objet d'une rénovation.

- Ce local avait subi de importantes infiltrations d'eau, conséquemment à l'aménagement par le propriétaire du dessus d'un jardin sur le toit terrasse. L'appartement concerné a été revendu, l'étanchéité complète a été réalisée et les garanties nous ont été transmises. L'état du local s'est donc fortement amélioré depuis le passage des Domaines.

- Enfin le propriétaire de ce local depuis 2012 a fait travailler un architecte sur l'amélioration de ce local, et nous a transmis les études réalisées.

Ce sont tous ces éléments que nous avons pris en compte, et qui justifient la proposition d'acquérir ce local à hauteur de 70 000€.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire et l'EPF pour acquérir le bâtiment. Une copropriété va être créée pour l'ensemble du tènement. La Mairie achèterait uniquement le local commercial en direct, l'EPF achètera pour notre compte le reste du bâtiment. La division en lot permettra ensuite de revendre les logements par lot.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir le local commercial de 109 m² situé dans l'immeuble cadastré AI 462, sis au 116 rue de la République à Morez, Hauts de Bienne à M. EL HABID Abdelhouhaed sis 5 rue de la Paix MOREZ 39400 HAUTS DE BIENNE pour un montant de 70 000 €.
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente, et tout document relatifs à cette acquisition

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP.

M. le Maire est ravi de ces deux opportunités qui permettent de lancer ce dossier qui était en cours depuis 2016. Des porteurs de projets se sont déjà fait connaître.

XIII ó LANCEMENT D'ÉTUDES DIVERSES

a) **Potentielle installation de jeunes agriculteurs sur Morez**

La commune de Morez des Hauts de Bienne a mené un vaste projet de dégagements paysagers depuis 2014.

Actuellement, une partie des secteurs ré-ouverts sont entretenus par un producteur ovin des Rousses via une convention pluriannuelle de pâturage, pour les secteurs les plus vastes. Les zones « intra-urbaines », de plus petites tailles sont entretenues par un troupeau caprin - ovins géré par la commune.

Estimant que la commune n'a pas vocation à gérer durablement ce troupeau, nous envisageons à l'avenir l'installation de jeunes agriculteurs sur les terrains disponibles, avec une agriculture orientée vers la valorisation locale des produits (circuits de proximité).

Un couple de jeunes porteurs de projets, a d'ores et déjà été rencontré. Actuellement ils finalisent leur parcours de formation nécessaire à leur installation (BPREA).

Au vu de la configuration particulière des terrains de Morez, de l'inexistence actuelle de bâtiment d'exploitation fonctionnel et de l'absence de projet arrêté par les porteurs quant aux types de production envisagés, il y aurait lieu de mener une étude de faisabilité et de définition des besoins afin de faciliter l'installation future.

Il s'agira plus précisément de :

- Définir plus finement l'ampleur et le type de projet agricole envisagé (types de productions, mode de commercialisation, durabilité économique) permettant de répondre aux objectifs de la commune (entretien des espaces ouverts, liens aux circuits courts) et des porteurs de projets
- Définir les besoins (aménagement des surfaces, création d'un bâtiment de production), son lieu potentiel d'installation en fonction de différents scénarii envisagés,
- Evaluer le coût des équipements nécessaires, ainsi que les montages juridiques et financiers possibles.

Le plan de financement prévisionnel est estimé comme suit :

Programme LEADER (FEADER)	14 000 € TTC
Commune des Hauts-de-Bienne	11 000€ TTC

TOTAL :	25 000 € TTC

M. le Maire indique que cette étude est importante car il souhaite que les jeunes qui viendront s'installer, le fassent avec la garantie qu'ils pourront vivre décemment de leur future activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le lancement de cette étude du potentiel d'installation sur les Hauts de Bienne
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation des bureaux d'études pour réaliser cette prestation
- AUTORISE le Maire à solliciter des subventions.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017

b) **Réhabilitation de la ferme de la Monette en gîte**

En 2013, la Ville de Morez a acquis une ancienne ferme (La Monette) située sur les hauteurs de la commune. Cette acquisition s'est inscrite dans le cadre des travaux de dégagements paysagers.

Différentes options ont été imaginées pour l'avenir de cette ferme : dédier la future activité uniquement à de l'hébergement touristique, croiser activités touristiques, agricoles et vocation pédagogique à destination de différents publics (touristes, habitants, écoles), valoriser des productions issues des circuits courts et de la ferme par une activité de restauration, un point de vente, inscrire la réhabilitation de la ferme dans une démarche d'éco-rénovation (recours au bois local, aux matériaux bio-sourcés), autant d'hypothèses portant sur les usages et les options techniques à retenir dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment qui rejoignent les problématiques mises en avant dans le programme Leader et qu'il convient à présent de confirmer.

En lien avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura qui nous accompagne sur ce projet, il y a lieu de lancer une étude d'opportunité et de faisabilité de ce projet de réhabilitation de la ferme de la Monette.

L'étude pourra être réalisée sous la forme diagnostic / scénarios / programmation / dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Région Bourgogne Franche-Comté (aide au conseil)	12 000 € HT
Commissaire de massif du Jura	12 000 € HT
Commune des Hauts-de-Bienne	6 000 € HT

TOTAL	30 000 € HT

M. le Maire indique qu'il est toujours intéressant de mettre un budget pour avoir une approche des professionnels en la matière et ne pas se tromper.

Mme Lacroix souhaite savoir si c'est la ville qui va gérer ce gîte? M. le Maire précise que non. Ce sera éventuellement une activité développée par les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer, leur permettant d'avoir une activité complémentaire intéressante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le lancement de cette étude d'opportunité et de faisabilité pour la réhabilitation de la ferme de la Monette
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation des bureaux d'études pour réaliser cette prestation
- AUTORISE le Maire à solliciter des subventions

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017.

XIV ó SUBVENTIONS DIVERSES

a) OGEC

Dans le cadre d'un contrat d'association, la ville participe financièrement aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame.

Sur demande expresse de l'OGEC, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte de 40 000 euros sur cette participation pour l'année 2017.

Il convient de préciser ici que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

Melle Gindre et Mme Pocod s'étonnent du montant élevé de la subvention. M. le Maire rappelle que cette subvention est prévue dans le cadre d'un contrat d'association signé entre la ville et l'OGEC. La commune participe uniquement pour des enfants domiciliés sur son territoire.

Le Conseil Municipal, sauf Mmes ANAYA et GINDRE qui votent contre, Mme POCOD et M. MOUTA qui s'abstiennent,

- DÉCIDE le versement d'un acompte de 40 000 euros sur la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame pour l'année 2017.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017.

b) COS ó ARBRE DE NOËL

Il conviendrait de rembourser au COS la somme de 371 €, les frais qu'il a engagés dans le cadre de l'organisation de l'arbre de Noël 2016. Cette somme correspond au remboursement de l'animation et de la participation aux goûters enfants et adultes.

Pour information, ces crédits seront prévus au budget primitif 2017 compte 6574.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE le versement d'une subvention de 371 € pour les frais engagés dans le cadre de l'organisation de l'arbre de Noël 2016.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017 compte 6574

Le service du Musée a défini, avec la validation de la commission Musée qui s'est réunie le 27 octobre 2016, la programmation scientifique et culturelle pour 2017. Cette dernière se décline comme suit :

I - Expositions temporaires et actions de médiation

→ ENTRÉE EN MATIÈRES (19/12/2016 à 30/10/2017)

- **Espace** : Collections permanentes et espace numérique / compris dans le billet d'entrée du musée
- **Résumé** : Quelles soient créatives comme les plastiques, techniques comme les nouveaux alliages métalliques, nobles et précieuses à l'instar des matériaux organiques, ou encore écoresponsables pour surfer sur les tendances, les matières se déclinent à l'infini et pour le plus grand plaisir des porteurs et des concepteurs. Une cinquantaine de montures contemporaines façonnées par des lunetiers français se révèle dans une scénographie valorisant leur créativité et leur savoir-faire.
- **Actions de médiation** : atelier à il et la main (janvier à avril)

→ RENCONTRES AU FÉMININ (JUSQU'AU 24 MARS 2017)

- **Espace** : salle d'exposition RDC, exposition gratuite
- **Résumé** : Cette exposition artistique présente les œuvres de deux jeunes plasticiennes moréziennes. Leur travail s'articule autour des ombres et de la lumière, des effets de matières et mêle plusieurs techniques picturales (fusain, peinture). Des œuvres personnelles et une œuvre collective inédite sont exposées.
- **Actions de médiation** : initiation aux techniques du dessin pour les adultes et les enfants

→ À LA CONQUÊTE DES NOUVEAUX MONDES (3/05/17 à 13/10/2017)

- **Espace** : salle d'exposition RDC, exposition gratuite
- **Résumé** : Qui n'a pas rêvé de voyager dans le temps et dans des contrées lointaines et mystérieuses ? A travers les pérégrinations d'un savant fou, remontez le temps et partez à la découverte des innovations scientifiques qui ont marqué la façon d'appréhender le monde dans lequel nous vivons. Découvrez à travers un parcours ludique et pluridisciplinaire, les instruments pour mesurer le temps et les espaces, les instruments pour voir l'infiniment loin et l'infiniment petit, les instruments pour appréhender les espaces (sur mer, sur terre, dans le ciel).
- **Actions de médiation** :
 - **Nuit des Musées** : 20 mai 2017
 - Atelier pour le jeune public : création d'une longue-vue
 - Spectacle théâtral : La Compagnie Krache Théâtre investira le musée pour proposer des saynètes, décalées, humoristiques tout au long de la soirée en lien avec l'univers des pirates. Les objets du musée, l'ambiance et l'architecture du lieu seront valorisés.
 - Chasse aux trésors
 - **Journées Européennes du Patrimoine** : 16 et 17 septembre 2017
 - Visites guidées thématiques sur les outils de mesure du temps
 - Atelier pour le jeune public : réalisation d'un décor d'horloge comtoise
 - Rallye photo dans le musée : un atelier maquillage permettra aux enfants de remonter le temps et de se prendre en photo devant des objets du musée.

Fête de la science : 1ère quinzaine d'octobre 2017

- Atelier pour le jeune public (scolaire) : la thématique sera « l'infiniment petit ». Les enfants seront amenés à découvrir et à réfléchir sur les notions de grossissement et d'éloignement, sur les changements d'échelles du plus grand au plus petit et inversement.

Contes à la loupe : novembre 2017

- Les enfants partiront à la découverte des longues-vues et jumelles que recèlent le musée puis écouteront une histoire menée par des artistes professionnels (45 min).

➔ LES LUNETTES ET LA MODE (27/12/2017 - 29/10/2018)

- **Espace** : Collections permanentes ó espace numérique / Expo comprise dans le billet d'entrée du musée
- **Résumé** : Comment la mode vint aux lunettes ? Longtemps éloignés l'un de l'autre ces deux termes sont aujourd'hui indissociables. L'exposition propose une rétrospective sur l'arrivée de la mode en lunetterie depuis les années 1950 jusqu'à nos jours. Les pièces présentées sont issues des acquisitions récentes du musée, dont la collection J ; -C Martin. Elle constitue un remarquable fonds de montures solaires et optiques couvrant les années 1950 aux années 1990, avec quelques montures de couturiers (Pucci, Courrèges, Cardin, Khanhí) qui ont marqué l'histoire de la mode en lunetterie. De Pierre Marly à Mikli, découvrez comment la mode est arrivée sur votre nez.
- **Actions de médiation** : voir programmation 2018

➔ AUTOUR DES COLLECTIONS PERMANENTES

- Visites guidées (en français et en anglais) sur réservation pour les groupes à partir de 10 personnes.
- Un programme spécifique lors des vacances scolaires :
 - * visites guidées pour les individuels
 - * ateliers artistiques : création d'une fresque murale dans la salle pédagogique (21/04/2017 et 28/04/2017) : Deux ateliers d'1h30 seront animés chaque semaine par une artiste plasticienne et feront appel à l'imagination des enfants en leur proposant de créer une fresque murale unique et représentative du musée.

II- Gestion des collections / conservation / restauration

- ➔ **Restauration des collections** : deux huiles sur toile *Pierre-Hyacinthe Lamy et son épouse*, peintes en 1853 par Germain Paget. En restauration au Centre Régional de Restauration et de Conservation des œuvres d'art de Vesoul (70).

III - Valorisation des collections

- ➔ Publication d'un **livret jeune public** (2000 exemplaires - 28 pages de découvertes et de jeux autour de l'histoire des lunettes et des collections du musée) en vente à la boutique du musée à partir du deuxième trimestre 2017 (prix de vente : 4,90 euros).
- ➔ Réflexion sur le **parcours audioguidé** des collections permanentes du musée (mission de stage avril ó septembre 2017)

Le budget s'établirait comme suit :

Nature des dépenses 2017	Montants en p	Nature des recettes 2017	Montants en p
Expositions temporaires	19 300	Subvention DRAC expositions	6 619
Actions de médiation	9 000	Subvention DRAC actions de médiation	3 690
Service des publics	4 930	Subvention DRAC soutien au service des publics	2 730
Restauration Conservation	7 666	Subvention DRAC Restauration-Conservation	2 800
Publication	5 560	Subvention DRAC publication	1 668
		Commune Hauts de Bienne	28 949
Total des dépenses	46 456	Total des recettes	46 456

Il s'agit ici de solliciter la DRAC afin qu'elle participe financièrement aux animations et expositions mises en place par le Musée de la Lunette. On ne peut que regretter le faible montant de leur aide mais on doit se contenter de ce qu'elle décide de nous attribuer.

M. le Maire tient à mettre à l'honneur le service du Musée qui travaille quotidiennement à la mise en place d'actions diverses de qualité, à la promotion du Musée auprès des autocaristes... travail qu'il tient à saluer. 2016 a été l'une des meilleures années en terme de fréquentation depuis l'ouverture en 2003.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la programmation scientifique et culturelle du Musée tel que présenté ci-dessus pour l'année 2017,
- VALIDE le budget prévisionnel pour 2017 tel que présenté ci-avant,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter des différents partenaires les subventions ad hoc,
- PRÉCISE que la commune Hauts de Bienne s'engage à payer les financements non acquis.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017.

XVI ó AFFAIRES DIVERSES

1/ M. MOUTA souhaite connaître le nombre d'entrées réalisées au Musée. Pour 2016, il y a eu 17 330 entrées contre 15 555 en 2015.

Fin de séance à 22h35

Le secrétaire,

Monsieur Roger CALDAS